



Ambassade
de la République fédérale d'Allemagne
Paris

13/15 av. Franklin D. Roosevelt - 75008 Paris

Monsieur Jean-Jacques DELORME
Président
Coeurs sans Frontières - Herzen ohne Grenzen
48 promenade du Maréchal Leclerc

06500 MENTON

ADRESSE POSTALE :

B.P. 30 221

F-75364 Paris CEDEX 08

SITE INTERNET : www.paris.diplo.de

TEL : 01 53 83 45 00

FAX : 01 43 59 74 18

Affaire suivie par :

Tobias Eichner

Tel. ligne directe: 01 53 83 46 11

tobias.eichner@diplo.de

Paris, le 4 mars 2009

Monsieur,

Comme vous l'avez sans doute déjà appris par les médias ces derniers jours, le gouvernement fédéral s'est prononcé en faveur d'un régime dérogatoire pour l'acquisition de la nationalité allemande par les enfants de membres de la Wehrmacht en France, dits « enfants de la guerre français ». D'ores et déjà en vigueur et en application, il prévoit un allègement des conditions d'obtention de la nationalité allemande pour ces enfants de la guerre.

Cette réglementation spéciale est notamment à mettre au crédit des longues années d'engagement en ce sens de votre association et de ses membres. Le gouvernement allemand espère ainsi rendre davantage justice à la destinée de ces enfants de la guerre français.

Grâce à votre lutte opiniâtre et constructive pour les intérêts des enfants de la guerre, vous et votre association avez apporté une contribution précieuse à l'approfondissement des relations franco-allemandes, ce pour quoi je tiens ici à vous exprimer toute ma reconnaissance.

Vous trouverez ci-joint une note d'information récente de la section juridique et consulaire de l'ambassade qui détaille le régime dérogatoire en question. Cette note ainsi que d'autres informations sont disponibles en français sur le site Internet de l'ambassade d'Allemagne à Paris (www.paris.diplo.de) à la rubrique « Service consulaire à Paris » ou en allemand à la rubrique « Informationen für deutsche Staatsangehörige ». Par ailleurs, mes collègues de la section juridique et consulaire se tiennent à votre disposition pour toute question ou précision (28 rue Marbeau 75116 Paris, Tél. : 01 53 83 45 00, e-mail : info@paris.diplo.de).

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Tobias Eichner

Deuxième secrétaire aux affaires politiques



Ambassade
de la République fédérale d'Allemagne
Paris

Section juridique et consulaire

ADRESSE :

28 rue Marbeau
75116 Paris

ADRESSE POSTALE :

BP 30 221
75364 Paris CEDEX 08
TEL. : 01 53 83 45 00
FAX : 01 53 83 46 50

INTERNET : www.paris.diplo.de

COURRIEL : info@paris.diplo.de

Situation au mois de mars 2009

Note d'information des missions diplomatiques et consulaires allemandes en France

Octroi de la nationalité allemande aux enfants de membres de la Wehrmacht allemande en France, dits "enfants de la guerre français", conformément à l'article 14 du Code de la nationalité allemande (StAG)

Ces enfants de la guerre français sont les enfants nés hors mariage pendant la Seconde Guerre mondiale de membres de la Wehrmacht allemande ou d'autres unités d'occupation allemandes stationnés en France sous l'occupation allemande.

1. Qui peut déposer une demande ayant une chance d'aboutir?

Bénéficient de ce régime spécial seuls les enfants de la guerre directement concernés, et **non** leur descendance.

2. Que dois-je faire si je souhaite déposer une demande de naturalisation?

Vous êtes prié(e) de déposer votre demande de naturalisation auprès de la mission allemande compétente pour votre lieu de résidence. C'est là que vous obtiendrez le formulaire de demande. Mais vous pouvez aussi le télécharger sur le site Internet de l'Ambassade d'Allemagne www.paris.diplo.de.

Pièces à fournir:

- original (dûment rempli) du formulaire de demande
- photocopie certifiée conforme de votre acte de naissance
- photocopie certifiée conforme des pages essentielles de votre passeport ainsi qu'un certificat de bonne conduite récent délivré par l'autorité compétente en France
CASIER JUDICIAIRE NATIONAL
107, rue de Landreau
44079 Nantes Cedex 1
- présomption de paternité d'un membre de la Wehrmacht allemande ou d'une autre unité d'occupation allemande stationné en France sous l'occupation allemande pendant la Seconde Guerre mondiale, établie par exemple sur présentation d'une information de la Deutsche Dienststelle (WASt) pour l'information des proches parents de tués de l'ex-"Wehrmacht" et d'un document prouvant le séjour de la mère dans la même région
WASt
Eichborndamm 179
13403 Berlin
www.dd-wast.de
- présomption des efforts entrepris pour contacter le père allemand ou la famille paternelle en Allemagne, établie par exemple en présentant des documents tels que la correspondance avec la famille allemande ou en nommant ces personnes.

Si les pièces ou documents susmentionnés ne sont pas rédigés en langue allemande, il vous faudra fournir par ailleurs une traduction allemande certifiée conforme.

3. Marche à suivre:

Après avoir vérifié l'intégralité des informations fournies et de votre dossier, la mission transmettra immédiatement la demande accompagnée d'un avis à l'Office fédéral d'administration (Bundesverwaltungsamt, BVA) à Cologne qui tranchera. Aussitôt informée de la décision prise, la mission se mettra en contact avec vous.

4. Frais de dossier:

Il n'y a pas de frais de dossier.

Clause de non responsabilité:

Toutes les données contenues dans cette note s'appuient sur les informations et estimations dont dispose l'Ambassade au moment de la rédaction. L'Ambassade décline toute responsabilité concernant leur exhaustivité ou leur exactitude.